



AITA/IATA asbl

32^{ème} Forum et Assemblée Générale

Ypres & Westouter, Belgique 2015

Volume III

Le Temps du Renouveau

Sommaire

Suggestions de changements au sein de l'Association à étudier
au cours du Forum libre de l'aita/iata 2015 1

Suggestions de changements au sein de l'Association à étudier au cours du Forum libre de l'aita/iata 2015

Projet 2.6 du 3 juin 2015

Ce "Document du Renouveau" décrit le chemin parcouru par le Conseil de l'aita/iata et le Comité du Renouveau au cours des deux dernières années d'études des options du futur de l'organisation. Ce document exposera les préoccupations du Comité du Renouveau et du Conseil qui ont aussi pris en compte les retours reçus des membres et des autres parties prenantes.

Le Conseil a élaboré le programme le Forum d'Ypres pour garantir le temps nécessaire aux discussions, aux ateliers et rassembler les nouvelles idées au sujet de potentiels changements de l'organisation. Ce Document du Renouveau comprend des **propositions consultatives** à soumettre aux participants au Forum Libre. Les Délégués qui assistent au Forum Libre auront l'opportunité de débattre et d'appréhender les idées exposées dans ce document ainsi que les idées émergent des débats à Ypres. Le Conseil cherchera à établir si la direction proposée et les changements suggérés recueillent globalement le soutien des membres.

Le Renouveau est un processus, et comme tel, ce processus en cours de développement demeure pour l'aita/iata consultatif.

Historique

Le Conseil a reconnu la nécessité d'examiner de façon introspective l'organisation de l'Association : sa structure n'a presque pas connu de changement depuis sa création en 1952, et il est temps maintenant d'essayer de fonctionner au sein d'un environnement de réseau numérique mondial.

En février 2013, le Conseil a donné aux membres l'occasion de s'investir dans un "atelier du changement" dans le cadre du Congrès 2013 de Monaco ("l'Atelier de Monaco"). Cet atelier a traité une question de base : *quelles sont les plus grandes préoccupations éprouvées par nos membres vis à vis de l'aita/iata ?* L'atelier, suivi par 40 personnes - essentiellement des délégués de l'aita/iata ayant une grande connaissance et une bonne perception de l'aita/iata - venues du monde entier, a identifié la *gestion de réseau* comme la force principale de l'organisation et la *diversité culturelle* fut perçue comme la plus grande opportunité. Les principales faiblesses ont été identifiées : la *lourdeur de la structure* de l'organisation, son *image élitiste et exclusive*, ses difficultés à fonctionner en tant qu'*organisation mondiale*, et la *circulation et l'échange des informations* ont été estimées *indirectes* et *trop lentes*.

Il est devenu évident, lors de l'Atelier de Monaco, que l'avenir de l'aita/iata dépendait d'un changement de cap, s'éloignant de sa structure fermée et hiérarchique actuelle et s'ouvrant vraiment au théâtre amateur mondial. Cela signifie que l'organisation doit évoluer vers une *organisation fluide, ouverte, fonctionnant en réseau*, qui sera nécessairement moins structurée, moins hiérarchisée et plus accessible et flexible. La réforme structurelle permettra à l'organisation de s'ouvrir à de nouvelles idées et de nouveaux partenariats, relevant les défis actuels plus facilement et répondant aux opportunités du monde numérique avec plus de souplesse.

Le Conseil a mis en place un Groupe de Travail du Renouveau¹, juste après l'Atelier de Monaco. D'autres personnes clé ont été invitées à assister aux réunions du Groupe de Travail du Renouveau pour faire part de leur expertise.

Le Groupe de Travail du Renouveau reconnaît la volonté et la souplesse du Conseil dans l'adaptation et l'engagement des Conseils successifs et des Présidents à travers l'histoire de l'association pour qu'elle demeure contemporaine, vitale et pertinente.

Le Conseil, ayant atteint une étape dans le processus du Renouveau, souhaite débattre et sonder les Membres sur les neuf (9) propositions du changement au Forum Libre d'Ypres (Belgique) en 2015. L'intention est de présenter ces propositions et d'en expliquer les tenants et aboutissants. Dans l'intérêt général de transparence et d'ouverture, le Conseil souhaite expliquer la direction vers laquelle il tend et l'étape qu'il vient d'atteindre. Ces propositions ne seront pas formellement votées à l'Assemblée Générale de 2015, mais le Conseil en tiendra compte et les étudiera à la lumière des discussions qui auront eu lieu au cours du Forum Libre à Ypres.

Les Propositions

Les Propositions du Renouveau sont les suivantes :

1. *Le Congrès serait divisé en une Assemblée Générale formelle et un "Forum libre" ouvert à tout ceux ayant un intérêt dans le théâtre amateur ;*
2. *Le statut de Membre serait accordé aux Associés (avec droit de vote à l'AG) ;*
3. *Les Festivals Internationaux, comme les autres institutions ayant un intérêt dans le théâtre amateur, seraient encouragés à devenir Membres-Associés (avec droit de vote à l'AG) ;*
4. *Les droits de vote à l'AG seraient remaniés pour assurer une représentation égalitaire de tous les Membres en donnant à chacun d'eux une voix ;*
5. *L'aita/iata n'aurait plus 3 "Secrétaires de langue". La communication des informations dans les langues officielles de l'aita/iata serait de la responsabilité commune du Conseil ;*
6. *L'actuelle "structure à 3 niveaux" (AG – Conseil – Bureau Exécutif) serait simplifiée et réduite à une "structure à 2 niveaux" (AG – Conseil) ;*
7. *Le nombre de Conseillers (15) serait réduit à 9 ;*
8. *L'AG élirait 9 Conseillers au Conseil :*
 - a) *l'AG continue d'élire le Président - Le Conseil élit le Secrétaire et le Trésorier parmi ses membres,*
 - OU*
 - b) *les 9 Conseillers élisent le Président, le Secrétaire et le Trésorier parmi eux ;*
9. *Le Président ne serait plus élu 2 années avant de prendre ses fonctions, mais prendrait ses fonctions immédiatement après avoir été élu.*

¹ Dirk De Corte a dirigé le travail et le Conseil a nommé Aled Rhys-Jones, coordinateur du Groupe de Travail, ainsi que Merja Laaksovirta, Rob Van Genechten, Villy Dall, Izumi Yoshida et Simon Blaschko.

Les propositions en détail

1. *Le Congrès serait divisé en une Assemblée Générale formelle et un "Forum libre" ouvert à tous ceux qui ont un intérêt dans le théâtre Amateur*

Le but de cette proposition est de séparer les questions légales et formelles exigées dans une Assemblée Générale, des discussions de développement et de création relatives au théâtre amateur international, réorientant les priorités des questions très techniques et formelles exigées pour l'Assemblée Générale, pour ouvrir un espace de réseau permettant l'émergence d'idées nouvelles et l'expression de la libre parole. L'AG se concentrera sur ses principales tâches statutaires : l'approbation des budgets et des comptes, la ratification des nouveaux membres, l'expulsion de membres, l'élection des Conseillers, le renvoi des Conseillers, les modifications de la constitution et la dissolution de l'association². Le but est de limiter à une *demi-journée* la durée de cette AG.

Parallèlement à l'AG, se tiendra un « Forum » ouvert à tous ceux *qui ont un intérêt dans le théâtre amateur*, incluant les membres de l'aita/iata aussi bien que les membres potentiels. Le Conseil souhaite encourager les festivaliers à assister et à contribuer à ces larges débats. Le Conseil a précédemment eu de fructueuses réunions libres dans le programme du Congrès mais cette proposition suggère un changement radical d'axe et de ton des activités formelles de l'Assemblée Générale vers un forum créatif inclusif. Le Conseil aura la responsabilité du programme du Forum qui sera le lieu de rassemblement où les idées pourront être échangées, les visions sur le théâtre amateur développées, les partenariats de projets collaboratifs recherchés et les idées venant de la base encouragées. Le Forum inspirera le Conseil et l'informerá lorsque des projets de plans d'actions devront être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, intégrant ainsi les participants de la base au développement stratégique de l'aita/iata.

La participation au Forum sera ouverte à tous; cependant, pour des raisons pratiques, les participants devront s'enregistrer au préalable. La participation à cet événement sera libre et gratuite.

2. *Le statut de Membre serait accordé aux Associés (avec droit de vote à l'AG)*

En 1952, la structure de l'aita/iata, constituée d'une association de Centres Nationaux (CN), répondait au but de réunir des nations après presque cinquante années de conflit mondial. Avant l'apparition d'Internet, le contact entre troupes de théâtre amateur ne se produisait qu'à travers les Centres Nationaux. Le monde a changé, il est passé d'un monde où la communication par courrier prenait plusieurs jours, voire semaines et où les communications téléphoniques coûtaient très chères, vers un monde où l'immédiateté du low-cost ou de la libre communication numérique via SMS, email ou Skype est accessible à tous dans le monde développé. Et où les passionnés de théâtre amateur peuvent entrer en contact direct les uns avec les autres sans quitter leur chaise, faisant ainsi des gardiens de l'information une chose du passé.

Notre structure actuelle réduit ceux qui ont un intérêt dans le théâtre amateur international et qui sont issus d'un pays dépourvu de Centre National, à une relation sans représentation ou

² Selon la loi belge sur les associations à but non lucratif (*associations sans but lucratif, verenigingen zonder winstoogmerk*) ces compétences relèvent de l'AG. L'aita/iata asbl-vzw est une organisation sans but lucratif enregistrée sous la loi belge le 5 mars 2003.

sans voix formelle. Aujourd'hui, les Associés, bien que payant une souscription, n'ont pas le droit de vote à l'Assemblée Générale. Le Conseil considère qu'il est temps pour notre Association de s'ouvrir à tous ceux intéressés par le théâtre amateur international et de leur donner la parole et un rôle dans le futur de l'aita/iata. Les Centres Nationaux seront toujours la clé de voûte de notre Association et demeureront des "centres de savoir" et des "centres d'expertise". Mais si notre réseau international de théâtre doit se développer et prospérer, il le fera à travers de nouvelles troupes de théâtre indépendantes, de nouveaux passionnés individuels et les nouveaux réseaux qui sont jusqu'ici restés en dehors de notre Association. La proposition, que le Conseil souhaiterait que les membres étudient, accorderait aux Associés le statut formel de membre avec droit de vote et avec le même mécanisme de procuration que les membres actuels. Un Associé votant peut être porteur d'un seul mandat d'un autre Associé ou Membre et les procurations peuvent seulement être détenues par des membres qui assistent à l'AG.

Le conseil reconnaît que l'octroi de droits de vote aux Associés peut être perçu comme une menace par certains Centres Nationaux. Cependant, le fort ressenti de l'Atelier de Monaco, exprimant que l'aita/iata est une organisation exclusive et élitiste, doit être abordé. Dans un mouvement de plus grande ouverture et d'intégration, nous nous devons d'ouvrir les portes et démontrer notre volonté de coopter et de rassembler de nouveaux partenaires. De plus, en augmentant notre base d'adhérents nous apporterons potentiellement à notre Association une solution financière à long terme.

En créant une solide catégorie d'Associés, il devient nécessaire d'élaborer des mécanismes de protection des droits des différentes catégories de membres pour éviter des situations où une catégorie de membres pourrait expulser des membres d'une autre catégorie (par exemple, un nombre d'Associés votant l'exclusion d'un CN). On pourrait envisager qu'une majorité des 2/3, à la fois de la part de l'ensemble de l'AG et de la part des membres de la catégorie concernée par le vote de l'admission ou de l'expulsion d'un membre, soit requise. **Le Conseil reconnaît la nécessité d'établir des mesures afin de protéger les droits des différentes catégories de membres.**

3. *Les Festivals Internationaux, ainsi que les autres institutions qui ont un intérêt dans le théâtre amateur seraient incités à devenir Membres Associés (avec droit de vote à l'AG)*

Le Conseil de l'aita/iata reconnaît que les Festivals Internationaux incarnent la mission de l'aita/iata en rapprochant, grâce au théâtre, des personnes venues d'horizon différents. Il faut noter que les festivals internationaux de théâtre amateur peuvent d'ores et déjà adhérer en tant qu'Associés de l'aita/iata. Le Conseil souhaite promouvoir et encourager les relations entre les festivals internationaux au niveau mondial et leur offrir le statut de Membre Associé *avec droit de vote* tel que dans la proposition 2 ci-dessus. Dans une nouvelle organisation, revitalisée, basée sur les réseaux, ces festivals deviendraient des plateformes de réseaux essentielles pour les échanges d'idées créatives, des savoirs et des bonnes pratiques. Au cours de l'Atelier de Monaco, le *travail en réseau* a été repéré comme une force clé, édifiant et renforçant la mission de l'organisation.

En plus des Festivals Internationaux, les écoles de théâtre, les instituts d'enseignements, les universités et les autres organismes ayant un intérêt particulier pour le théâtre amateur seront aussi incités à rejoindre et accroître le réseau de notre organisation.

Accorder aux festivals internationaux le statut de Membre ne doit pas être confondu avec le label de *Festival Officiel de l'aita/iata*. En effet, tous les festivals officiels de l'aita/iata pourront, grâce à leur titre, obtenir automatiquement le statut de Membre Associé de l'aita/iata.

4. *Les droits de vote à l'AG seraient remaniés pour assurer une représentation égalitaire de tous les Membres en donnant à chacun d'eux une voix*

A l'heure actuelle, les Centres Nationaux ont 6 voix. Les Membres Affiliés, qui sont dans la perspective d'acquérir le statut de Centre National, ont 2 voix³. Aujourd'hui, les Associés n'ont aucun droit de vote.

En supposant que les membres soutiennent l'esprit des propositions 2 et 3 ci-dessus donnant le droit de vote aux Associés (et aux Festivals Internationaux *aussi bien qu'aux organismes ayant un intérêt dans le théâtre amateur*), le Conseil souhaiterait donner à tous les Associés une voix. La situation serait la suivante : les Centres Nationaux auraient 6 voix, les Affiliés auraient 2 voix et les Associés en auraient une. Le Conseil reconnaît qu'à terme, et afin d'évoluer vers une organisation plus égalitaire, il serait logique et fondamental de changer pour un système de vote d'une voix par Membre.

L'attribution de 6 voix aux Centres Nationaux date du tout début de l'Association, quand, dans certains pays, il fut nécessaire d'aborder les questions géopolitiques et que certains Centres Nationaux étaient représentés par plus d'une organisation, plus d'une culture ou plus d'une langue. Bien que la Belgique, la Suisse et le Canada conservent des organisations basées sur les différences linguistiques et culturelles, la plupart des groupes philosophiques et politiques se sont dissous.

Le Conseil souhaiterait introduire un système égalitaire de vote simple où chaque Membre serait porteur d'une voix. Cette option encouragerait la participation des Membres Associés et appuierait totalement un nouvel engagement de l'organisation à s'ouvrir à un vaste panel de personnes impliquées dans le théâtre amateur. Cela permettra aussi à l'organisation de se transformer rapidement en une organisation de réseaux ouverte, la rendant moins hiérarchique et plus près de sa base.

5. *L'aita/iata supprimerait les postes élus des 3 "Secrétaires de langue", mais 1 "Secrétaire". La communication des documents dans les langues officielles de l'aita/iata est une question opérationnelle et donc relève de la responsabilité interne du Conseil.*

A l'heure actuelle, le Bureau Exécutif comporte trois secrétaires élus qui se consacrent aux trois langues officielles de l'aita/iata, le français, l'anglais et l'espagnol. Les Secrétaires font actuellement partie du BE et du Conseil, et forment les 3/7 du BE (Président, Vice-président, Trésorier et Coordinateur pour les Enfants et la Jeunesse en sont les autres membres). Il n'est nullement envisageable pour le Conseil de remettre en question la nécessité des trois langues officielles. La communication est fondamentale au bon fonctionnement de l'organisation et c'est une responsabilité conjointe du Conseil. Le Conseil est responsable du travail préparatoire et des traductions des documents dans les trois langues. Le Conseil souhaiterait suggérer que les postes des trois Secrétaires de langues soient supprimés et que la responsabilité de la communication dans quelque langue que ce soit, soit placée au cœur opérationnel de l'organisation. Le Conseil assurera la responsabilité de la diffusion de toutes

³ Exception faite pour Aruba et les Îles Féroé qui ont un statut permanent d'Affilié.

les informations et les communications continueront d'être présentées et disponibles dans les trois langues officielles de travail.

6. *L'actuelle "structure à 3 niveaux" (AG – Conseil – BE) serait simplifiée et remplacée par une "structure à 2 niveaux" (AG – Conseil).*

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de prise de décision de l'Association. Le Conseil est actuellement constitué du Bureau Exécutif (BE) et du Collège des Représentants. Il arrive que les ordres du jour du BE et du Conseil se chevauchent souvent. Cela donne l'impression qu'il y a double exercice du travail. Bien que le Conseil prenne formellement les décisions, l'interprétation entre *prendre* ces décisions (Conseil) et les *exécuter* (BE) porte souvent à confusion. C'est pourquoi la création d'une seule entité, aux côtés de l'AG, est recommandée. De par la loi (Loi belge des organisations à but non-lucratif), un Conseil est obligatoire, un BE est facultatif. Par conséquent, le Conseil suggère de supprimer le BE, transformant l'actuelle structure à trois niveaux (AG - Conseil - BE) en une plus simple structure à deux niveaux (AG - Conseil). Ce pas en avant positif réduira des frais de déplacement des membres du Conseil et rationalisera le processus de prise de décisions.

7. *Le nombre de Conseillers (15) serait réduit à 9.*

L'actuel Conseil est formé par le BE et le Collège des Représentants. Les Régions élisent des représentants aux Collèges des Représentants. L'AG ratifie formellement ces nominations. Le Bureau Exécutif est composé d'individus élus par l'AG à des postes à responsabilités spécifiques : Président, Vice-Président, Trésorier, Coordinateur pour les Enfants et la Jeunesse, Secrétaires Anglophone, Francophone et Hispanophone.

Cette structure du Conseil est donc basée sur la *représentation* des Régions. Depuis de nombreuses années, le Conseil est conscient de la faiblesse de la structure Régionale qui ne compte que cinq Régions fonctionnant réellement et concentre fortement l'organisation sur l'Europe avec un apport du Centre Régional de l'Asie et des USA.

Malgré plus de vingt ans de travail considérable pour essayer d'établir un réseau mondial de Régions, les Conseils successifs ont échoué dans leur efforts. L'actuelle situation est une image incomplète des Régions basées sur des liens culturels et géographiques. Il s'est avéré impossible de faire rentrer ces immenses zones du monde dans l'actuelle structure, par conséquent, une grande partie du monde a des rapports ténus avec l'aita/iata, tandis que d'autres n'ont pas de connections du tout. Les Régions telles que les Caraïbes, l'Amérique Centrale, l'Amérique du Sud ont été actives sur de courtes périodes, mais en comptant surtout sur la contribution d'un individu, d'un groupe ou d'un Centre National, et constituant rarement des organisations régionales vivantes et actives. L'Océanie a été un temps représentée au sein du Comité Régional de l'Asie, mais il s'est avéré difficile pour l'aita/iata de travailler avec l'Australie de par sa nature fédérale. En tant que continent, l'Afrique connaît d'énormes problèmes avec une myriade de complications. Pour une organisation à budget limité comme l'aita/iata et pour nos membres, les relations ont naturellement été ciblées et opportunistes, quand un contact actif apparaît, alors les Centres Nationaux saisissent l'occasion de collaborer et de créer des partenariats. Des pays nord-africains trouvent une représentation régionale à travers le CIFTA, liés à lui par d'anciens liens coloniaux et de langue. La Région NARA se réduit en réalité aux USA, le Canada n'ayant plus de Centre National actif et la Fédération Québécoise ayant intégré le CIFTA.

Cependant, l'actuel système de représentation Régionale assure la continuité avec les plus solides organisations Régionales des parties du monde (mais dans la plupart des cas, elles ne fonctionnent pas parfaitement), tandis qu'il est frustrant de travailler avec ces parties du monde où créer une association Régionale n'est pas une option pratique ou viable, les privant d'un plein engagement dans l'Association.

La nature du système actuel exige que les représentants Régionaux au Conseil représentent les intérêts de leur Région alors que des questions d'organisation de l'aita/iata traitées peuvent mettre les représentants en situation de conflit d'intérêt potentiel. L'actuelle structure fait passer la *représentation* avant la *solidarité* et les intérêts de l'aita/iata. Le Conseil souhaite changer pour un système où les membres du Conseil se focaliseraient sur les priorités stratégiques de l'aita/iata indépendamment de tout intérêt personnel ou Régional.

Un dilemme apparaît pour les associations Régionales qui fonctionnent, elles voteront probablement contre le changement du système basé sur la représentation Régionale pour assurer la continuité du statu quo, dans la fausse idée que leur rôle dans l'organisation cessera. Le rôle des Associations Régionales est de développer et d'encourager des opportunités pour le théâtre amateur international au sein de leur Région et d'entrer en contact avec d'autres Régions aux mêmes fins. Le Collège des Représentants a été intégré au Conseil en 1969 - avant l'ère Internet - afin d'assurer la libre circulation de l'information sur les événements et les projets Régionaux et encourager davantage la coopération inter-Régionale. Dans le monde numérique, il existe bien d'autres occasions de communiquer et collaborer. Et bien que le Conseil ne veuille pas mettre en péril l'existence des Associations Régionales - il les soutiendra là où elles existent - il considère que la représentation au Conseil d'un petit nombre de Régions empêche l'organisation de se développer totalement comme une association mondiale et qu'elle a besoin d'être révisée.

Il est important, à ce stade, de noter que, sous la loi belge, les personnes élues comme Conseillers d'une association à but non lucratif *ne sont pas personnellement responsables*, mais agissent en tant que simple *organisme collectivement responsable de toutes les décisions prises*. Ceci met en avant le *côté solidaire* du Conseil.

Le Conseil suggère d'abolir le Collège des Représentants et le Bureau Exécutif en faveur d'un Conseil de 9 Conseillers élus directement par l'AG. Ces 9 Conseillers formeront de façon conjointe le Conseil. Les membres du Conseil éliront (un Président⁴), un Secrétaire, un Trésorier et, bien que ce ne soit pas requis par la loi, pourront choisir d'élire un Vice-Président⁵. Aussi, avec cette proposition, l'AG n'élira plus de candidats individuels à des postes⁶, mais un groupe des 9 personnes compétentes comme Conseillers.

Avec cette proposition, les Conseillers peuvent être issus de toutes les catégories de membres (Membres Associés compris) et n'ont plus besoin d'appartenir à un Centre National ou à une Région, ils ne devront non plus être supportés par un Centre National ni une Région pour poser leur candidature. N'importe quel membre de l'Association peut en effet être candidat à n'importe quel poste. Cela répond clairement aux attentes d'*ouverture et d'intégration* issues de l'Atelier de Monaco. Les Membres pourront toujours voter pour une personne en tenant

⁴ Voir Proposition 8.

⁵ Dans l'alternative, en cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être assurée par le plus vieux (ou le plus jeune) membre du Conseil.

⁶ A l'exception probable du Président, voir Proposition 8.

compte de sa culture, de sa Région ou de sa langue si cela est important pour eux, mais le Conseil ne saurait trop conseiller de mettre plutôt l'accent sur la composition d'une équipe engagée, active et efficace.

Le Conseil a noté le caractère sensible de cette question et voudrait suggéré que soient élaborés un nouveau Plan Stratégique et un Plan d'Actions pour l'Association, intégrant les travaux du Comité pour les Enfants et la Jeunesse au sein de l'élaboration de tous les futurs plans de politique et développement de l'Association. Quel que soit le futur Conseil, il devra aussi veiller à établir de nouveaux liens et circuits de communication avec les Associations Régionales existantes et à rechercher de nouveaux moyens de travailler avec les territoires où l'aita/iata est sous-représentée ou inconnue.

Les propositions du Renouveau diffèrent fondamentalement de la situation actuelle en trois points :

1. Alors qu'avec la situation actuelle, le BE ne peut avoir plus d'un citoyen d'un même pays⁷, il serait théoriquement possible, sous la nouvelle structure, que les 9 Conseillers soient issus du même pays. Dans la pratique, il serait hautement improbable que 9 personnes d'un même pays soient candidats, autant que ces 9 personnes obtiennent une majorité de voix à l'AG car les membres votant issus du même pays que ces candidats auraient de toutes façons, un nombre limité de voix.
2. Du fait de la réduction du nombre de postes dans le Conseil, les Régions n'auraient plus de *présence garantie* au sein du Conseil alors que des Régions pourraient en théorie y être "surreprésentées". En pratique, ce fait est déjà le cas actuellement car les 7 membres du BE pourraient théoriquement venir d'une seule Région. Le BE actuel n'a qu'un seul membre non-européen. Mais ici encore, l'AG détient le pouvoir autonome de décider ce qui est approprié.
3. L'actuel système garantit la présence d'un représentant du Comité pour les Enfants et la Jeunesse au Conseil. La proposition du Conseil de supprimer cette garantie ne doit pas être interprétée comme une volonté de réduire le statut du Comité. Bien au contraire. Le Conseil soutient et promeut le travail du Comité pour les Enfants et la Jeunesse. En effet, avec le nouveau système, *plus d'un* membre du Comité pour les Enfants et la Jeunesse pourraient se présenter à l'élection du Conseil. Si la réussite de ce Comité est évidente pour tous les membres, la possibilité qu'un de ses membres soit élu, si tant est qu'il se présente, est plus que probable. Avec le Renouveau de l'aita/iata, le Conseil envisage la création d'autres sous-comités pour aborder des thèmes spécifiques tels que le Théâtre des Séniors, le Théâtre et le Handicap ou le Théâtre des Etudiants. Les changements suggérés rendront ce développement plus facile de mettre en œuvre.

Les mandats de tous les Conseillers ont une durée de 4 ans, renouvelable une fois pour 4 ans. Le Conseil étant partiellement renouvelé tous les deux ans, l'élection aux postes de Président, de Trésorier, de Secrétaire et (éventuellement de Vice-Président si le Conseil l'approuve), le serait pour 2 ans, renouvelables tant que les autres Conseillers conservent leur siège dans le Conseil (maximum 8 années consécutives).

⁷ Actuellement, il est théoriquement possible d'avoir 3 membres issus d'un même pays. Ce serait le cas d'un citoyen d'un pays multi lingual (soit le Canada, la Belgique et la Suisse) qui pourrait être élu au BE, un autre du même pays pourrait être le représentant Régional de la NARA et un représentant Régional du CIFTA dans le cas du Canada (CEC et CIFTA pour la Belgique et la Suisse).

8. *L'AG élit 9 Conseillers pour le Conseil, selon ces modalités :*

a.) L'AG continue à élire le Président - Le Conseil élit le Secrétaire et le Trésorier parmi ses membres ;

ou

b.) Les 9 Conseillers élisent le Président, le Secrétaire et le Trésorier parmi eux.

Le Conseil propose deux options possibles pour l'élection du Président :

Soit, nous conservons l'actuel système d'élection du Président, élu directement par l'Assemblée Générale, laissant les 8 autres postes de Conseillers soumis à l'élection ("Variante à 8+1"). Soit, les 9 Conseillers élisent le Président parmi eux ("Variante à 9").

Soutenir la Proposition 8a. permet à l'AG d'élire le "représentant" de son organisation. Dans ce cas, la "prestigieuse" campagne électorale du Président continuera.

En soutenant la Proposition 8b. les 9 Conseillers, une fois élus par l'AG, choisiront la personne qui, parmi eux, représentera l'organisation comme Président. Ce système mettrait les Conseillers sur un même plan d'égalité, avec une équivalence des responsabilités, le Président choisi étant le porte-parole et le "représentant" de l'Association. Cela mettrait l'accent sur la solidarité, le travail et l'effort partagé et effacerait l'actuelle perception d'une élite prestigieuse avec une tête couronnée.

9. *Le Président n'est plus élu 2 ans avant de prendre ses fonctions, mais entre en fonction immédiatement après avoir été élu.*

Quelle que soit la décision prise au sujet de la Proposition 8, le Président ne sera plus élu deux années avant de prendre ses fonctions. Le Président entrera en fonction immédiatement⁸ après l'élection. Cette proposition supprime la nécessité d'élire un Président-élu.

Lors de l'Assemblée Générale 2015 d'Ypres, il sera demandé aux membres de voter la proposition de réduire les cotisations à des niveaux plus abordables sur la base de catégories reflétant les quatre catégories de la liste IDH de l'ONU. Par cela, le Conseil souhaite aborder la critique générale des membres concernant l'accessibilité du montant des cotisations. Cette réduction du revenu devra être abordée par l'association pour rester financièrement viable. Pour que l'association puisse se permettre cette réduction, il deviendra nécessaire, à la fois, d'augmenter le nombre de cotisants, sans doute par l'augmentation du nombre d'Associés, et probablement de trouver d'autres sources de revenu.

⁸ "immédiatement" signifie juste après l'AG ou la réunion du Conseil où l'élection s'est tenue.

Prochaines étapes

- Présentation de la version 2.6 au Forum Libre d'Ypres 2015,
- Obtenir un mandat de l'AG 2015 à Ypres pour poursuivre le processus du Renouveau et du Groupe de Travail
- Prise en compte par le Conseil des retours d'information du Forum Libre,

Projet rédigé par Dirk De Corte, le 23 novembre 2014

Amendé et édité par Aled Rhys-Jones et Anne Gilmour, les 2 et 5 décembre 2014

Amendé et édité par Aled Rhys-Jones, Rob Van Genechten et Dirk De Corte, le 22 mars 2015

Amendé et édité par Aled Rhys-Jones le 3 juin 2015

Annexe 1 : Structure actuelle

Annexe 2 : Structure proposée

Versions du Document

- Version 1.1 du 26 juin 2014 (document de travail)
- Version 1.2 du 29 juin 2014 (document de travail)
- Version 1.3 du 30 juin 2014 (***version finale 1 – publiée***)
- Version 1.4 du 7 juillet 2014 (document de travail)
- Version 2.1 du 22 novembre 2014 (document de travail)
- Version 2.2 du 23 novembre 2014 (document de travail)
- Version 2.3 du 5 décembre 2014 (document de travail)
- Version 2.4 du 7 décembre 2014 (document de travail)
- Version 2.5 du 22 mars 2015 (document de travail)
- Version 2.6 du 3 juin 2015 (version actuelle)

Les différentes occasions pour le Groupe de Travail du Renouveau de se réunir :

- Gand (Belgique), novembre 2013,
- Røddekro (Danemark), janvier 2014,
- Monaco, mars 2014, - avec le Bureau Exécutif,
- Venice (Floride, USA), juin 2014 - avec le Conseil,
- Lingen (Allemagne), juillet 2014 - avec le Conseil,
- Peligros (Espagne), novembre 2014 - avec le Conseil,
- Vienne (Autriche), février 2015 - avec le Conseil,
- Gand (Belgique) avril 2015.